

Objectif

Prendre conscience des rôles, responsabilités d'encadrement dans le cadre de la sécurité du travail et la protection de l'environnement en tant que prestataire extérieur.

Décrire et transmettre à des collaborateurs les risques présentés par les produits chimiques et leurs installations.

Décrire les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises.

Connaître et faire appliquer les règlements, les procédures d'intervention et les conduites à tenir en cas d'incidents notables et accidents.

Acquérir une culture sécurité en partenariat avec les clients.

Public

Personnes de l'encadrement ayant suivi la formation Risque Chimique niveau 1

Les personnes en situation de handicap ou en difficulté peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum

Savoir lire et écrire le français

Être titulaire du risque chimique niveau 1 ou d'un niveau 2 à renouveler (en cours de validité)

Durée

2 jours (14 heures)

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation en présentiel

Salle de formation

Cours pédagogique sous forme de vidéo projection

Animation de la formation par des formateurs partenaires appartenant à des organismes certifiés

Modalités et délai d'accès

Avoir satisfait aux prérequis.

Délai fonction de vos solutions de financement et de nos plannings

Lieu

Au sein de notre agence Riwal à Montceau les Mines ou chez nos organismes de formation partenaires.

Documents délivrés :

Certificat de réalisation

Durée de validité : tous les 4 ans

A compter du 1er septembre 2020, la notion de recyclage n'existe plus, il conviendra donc de repasser la formation risque chimique niveau 2

Programme

Introduction à l'habilitation des entreprises extérieures N2

- Les causes profondes des accidents : les sources de danger
- Le risque : fréquence, gravité, exposition de l'homme aux dangers

Le contexte sécuritaire au travail

- Les accidents du travail - Les responsabilités
- La réglementation autour des risques : la loi 91-1414 du 31/12/1991 et ses principes généraux
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles

Ma mission sur site industriel

- Avant le démarrage des travaux - Au démarrage du chantier - Pendant les travaux
- Conduite à tenir en cas de modification de la situation de travail

La prévention face aux risques

- Chaque thème est abordé au moyen de cas concrets de situations à améliorer
- La prévention : organisation lors des interventions
- Fonctionnement du décret du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993
- La loi du 30/07/2003 et le contexte des sites Seveso
- Le plan de prévention : outil d'analyse évolutif
- L'autorisation de travail
- Les autorisations particulières
- Contrôle des connaissances et correction

Tél : 02.37.26.35.15

Mail : formation@riwal.com